

Compte-Rendu de la Commission d'Organisation des Compétitions Jeudi 03 octobre 2024

N°02

Membres: Céline ALLÈGRE, Sandrine BONGEOT, Fabienne DIEZ, Valérie CAHUZAC, Jean-Pierre CEZERA, Éric DESFORGES, Anne FAGOT, Dorine GARRIGUES, René-Michel JOUD, Claude LEFEBVRE, Jacqueline POPPA

Cette semaine encore, seules les pénalités sportives sont appliquées.

- 3 matches perdus pour licences non qualifiées.
- 3 matches perdus pour joueurs.ses non-inscrits.es dans la convention.
- 1 match perdu pour absence de demande de surclassement.

Types d'anomalies	21-22 septembre 2024
<i>FEUILLE DE MATCH</i> Non-respect des délais de transmission	/
<i>CONCLUSION DE MATCH</i> Non parvenue dans les délais	/
<i>FEUILLE DE MATCH</i> Rubriques manquantes ou erronées (<i>Manquement à l'obligation de Vérification de FDME</i>)	/
* PÉNALITE SPORTIVE	-18M D1 Lavaur -18M D3 Montech-Castelsarrasin -15M D3 Rabastens-Coteaux -15M D3 Condom -15M D3 Pt St-Esprit -15F D2 Flourens -15F D2 Pt St Esprit-Bagnols
* FORFAIT	/

^{*}Sous réserve des procédures en cours